



DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI A LA 52^{ème} SESSION DE LA COMMISSION SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

New York 03 Avril 2019

Monsieur le Président,

Dès l'entame de mon propos, ma délégation souhaite vous féliciter pour votre brillante élection à la présidence de la 52^{ème} session de la Commission sur la population et le développement ainsi que les membres du bureau. Ma délégation se félicite de la déclaration adoptée au début de nos travaux, un document succinct qui est le fruit de votre leadership éclairé.

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par le Nigeria au nom des Etats d'Afrique et celle faite par l'Etat de Palestine au nom du G77+la Chine.

Monsieur le Président,

1. Comme vous le savez, le Gouvernement burundais vient de lancer, le Plan National de Développement pour la période 2018-2027 (PND Burundi 2018-2027), un nouvel instrument de planification stratégique qui nous conduira certainement vers l'émergence à l'horizon 2027 et c'est à ce titre que la délégation burundaise accueille avec satisfaction le thème choisi pour cette année « **Examen et évaluation du Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement et sa contribution au suivi et à la révision du Programme de développement durable à l'horizon 2030** ».

2. Le Burundi est heureux d'avoir contribué à la revue du Programme d'Action de la CIPD et note avec satisfaction qu'il a fait des progrès considérables dans sa mise en œuvre.

- ❖ En matière de **Dignité et Egalité** : le Gouvernement du Burundi partage la vision du Secrétaire Général qui, dans son rapport, déclare qu'au centre de la réalisation de la dignité et des droits humains pour tous, se trouve l'éradication de l'extrême pauvreté, l'élimination de la discrimination et des violations des droits humains ainsi que l'inclusion sociale. Le Burundi continuera de promouvoir l'accès des jeunes à l'éducation de qualité tout en s'assurant que soit maintenue la parité atteinte en 2018 entre filles et garçons à l'école fondamentale, avec 51% des filles contre 49% des garçons.

- ❖ Le Burundi s'est doté des Lois et Politiques pour la protection des droits de l'homme et la lutte contre les discriminations de tout ordre, notamment la Politique Nationale Genre, la Politique Nationale de la Jeunesse et la loi spécifique portant prévention, protection et répression des violations basées sur le genre, ainsi que la politique de prise en charge des personnes vulnérables telle que la politique nationale de protection sociale.
- ❖ En matière de **santé**, en général, et de santé sexuelle et reproductive en particulier, des progrès ont été réalisés. Ceux-ci concernent notamment la réduction de la mortalité maternelle qui est passée de 500 en 2010 à 334 pour 100.000 naissances vivantes en 2016 suite entre autres, à la politique de gratuité des soins en faveur des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et de celles qui accouchent, initié par Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi. Dès lors, le pourcentage de femmes qui accouchent dans les structures de santé est passé de 40 % en 2005 à 85% en 2018. Le taux de prévalence contraceptive est passé de 22% en 2010 à 29% en 2016.
- ❖ En matière de **production et d'utilisation des données** : L'élaboration des programmes de développement tiennent compte des données statistiques disponibles. Le Gouvernement du Burundi a adopté une Déclaration de Politique Démographique Nationale et a pris en compte la dynamique démographique dans la planification du développement aux niveaux national et local, pour tirer parti du Dividende Démographique. Le Plan National de Développement décennal 2018-2027 (PND) s'en est inspiré. Le Burundi saisit cette opportunité pour lancer un appel à ses partenaires afin d'appuyer la mise en œuvre du PND en général ainsi que les efforts nationaux visant à assurer l'accès universel et équitable aux soins de santé de qualité en particulier.

3. Au niveau multilatéral, la délégation du Burundi partage donc la pertinence des conclusions de la revue du Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement au-delà 2014 ainsi que d'autres réunions pertinentes de haut niveau sous les auspices de l'Assemblée générale sur la population et le développement.

Ainsi le Burundi :

4. Reconnaît le résultat régional de 2013 comme fournissant des orientations sur la mise en œuvre du programme inachevé du PA de la CIPD et un soutien pour les examens régionaux des progrès réalisés en 2018, qui traitent des problèmes clés de la CIPD pertinents pour toutes les régions et notre pays le Burundi ;

5. Reconnaît également l'importance de la contribution de la CIPD à la réalisation des objectifs de développement durable de l'agenda 2030.

6. Réaffirme l'importance des systèmes de données statistiques en matière de la population et du développement.

7. Souligne la pertinence des partenariats nationaux, bilatéraux et internationaux ainsi qu'avec les Organisations Non Gouvernementales, le Secteur Privé et la Société Civile.

8. **Monsieur le Président, pour conclure**, la délégation du Burundi apprécie l'accompagnement du FNUAP et de sa représentation au Burundi aux efforts nationaux en matière de la population et développement et voudrait lui réitérer son plein appui et son entière coopération.